

A S S E M B L É E   N A T I O N A L E

X I V <sup>e</sup>   L É G I S L A T U R E

# Compte rendu

## Commission des affaires étrangères

Mercredi  
11 juin 2014  
Séance de 9 heures 45

Compte rendu n° 68

– Audition, ouverte à la presse, de Son Excellence M. Yossi Gal,  
Ambassadeur d'Israël en France..... 2

SESSION ORDINAIRE DE 2013-2014

**présidence  
de Mme Elisabeth  
Guigou,  
*Présidente***



**Audition, ouverte à la presse, de Son Excellence M. Yossi Gal, Ambassadeur d'Israël en France.**

*La séance est ouverte à neuf heures quarante-cinq.*

**Mme la présidente Élisabeth Guigou.** En votre nom à tous, je souhaite la bienvenue à M. Yossi Gal, ambassadeur d'Israël en France, que je remercie d'avoir accepté mon invitation, au lendemain de l'élection de Réouven Rivlin à la présidence de l'État d'Israël. Cette audition, ouverte à la presse, s'inscrit dans le cadre des rencontres régulières que nous organisons pour faire le point sur le processus de paix et, plus généralement, sur la situation au Proche-Orient. Nous avons reçu M. Hael Al Fahoum, chef de la mission de Palestine, le 7 mai dernier.

Nous évoquerons l'accord inter-palestinien du 23 avril. Le président Mahmoud Abbas a reçu lundi 2 juin la prestation de serment du nouveau gouvernement d'unité nationale, annonçant la « fin de la division ». Laurent Fabius l'a rappelé au moment de la signature de l'accord, la France a toujours été favorable à l'unité palestinienne, mais tout nouveau gouvernement devra respecter trois conditions : reconnaître l'existence de l'État d'Israël, refuser le recours à la violence et accepter l'ensemble des accords conclus. Nous souhaitons que des élections nationales soient organisées rapidement ; les autorités israéliennes, dont nous savons l'opposition à l'accord, permettront-elles la tenue de ces élections, notamment à Jérusalem-Est ?

Les pourparlers avec les autorités palestiniennes sont suspendus et, sur place, la situation s'aggrave. L'Autorité palestinienne s'est déclarée favorable, sous réserve de la libération des prisonniers prévue le 29 mars, au lancement de négociations de trois mois sur le tracé des frontières, parallèlement au gel de la colonisation pendant cette période. Quelles sont, selon vous, les conditions d'une reprise des négociations ? Comment percevez-vous l'implication des États-Unis ? Les Américains sont-ils en passe de renoncer à leurs objectifs ? Si tel est le cas, l'Europe et la France devraient-elles prendre le relais ? Quelle forme pourrait alors prendre leur soutien au processus de paix, sur le plan économique et sur le plan de la sécurité ?

Le ministre israélien de la défense, Moshé Yaalon, a récemment affirmé que les États-Unis et Israël devaient mobiliser « tous les moyens » pour faire face à la « menace » nucléaire iranienne. En théorie, la négociation avec l'Iran se termine fin juillet, mais elle peut être prolongée de six mois en tant que de besoin. À quelles conditions jugeriez-vous acceptable un accord final avec l'Iran ? L'hypothèse régulièrement évoquée d'une intervention militaire est-elle sérieuse ?

Nous serons très attentifs à ce que vous nous direz des autres pays voisins d'Israël. Quels sont les effets prévisibles sur vos relations bilatérales et sur la situation à Gaza de l'élection du maréchal Al-Sissi en Égypte ? En Syrie, la guerre se poursuit et avec elle une épouvantable tragédie, mais l'impasse diplomatique semble complète ; quelles sont, selon vous, les conditions du règlement politique du conflit ?

Je vous l'ai dit en m'entretenant brièvement avec vous il y a quelques instants, monsieur l'ambassadeur, la fusillade dramatique qui a eu lieu au Musée juif de Bruxelles nous a choqués, émus et inquiétés, comme nous le sommes à chaque fois

que se produit un attentat antisémite. La France, pleinement mobilisée pour combattre ces actes, s'emploie avec la Belgique à renforcer la lutte contre les menaces terroristes de ce type au sein de l'Union européenne, par des mesures de prévention, d'identification et de surveillance des combattants étrangers qui reviendraient de Syrie. Le Premier ministre a d'ailleurs annoncé la prochaine discussion d'un projet de loi tendant à renforcer nos outils de prévention, de surveillance de nos compatriotes qui partent là-bas et de sanction. Comment évaluez-vous la montée en puissance des groupes extrémistes en Syrie et la menace qu'ils présentent ?

**Son Excellence M. Yossi Gal, ambassadeur d'Israël en France.** Chers amis, c'est un honneur pour moi de m'adresser à votre Commission, convaincu que je suis de la similitude de nos idéaux – la démocratie, la liberté et le respect des droits de l'homme – et de nos intérêts. Je suis heureux de partager avec vous quelques réflexions sur l'actualité dans notre région du monde.

Auparavant, je tiens à féliciter les autorités françaises d'avoir arrêté le terroriste qui a commis à Bruxelles l'attentat dans lequel deux Israéliens, une Française et un Belge ont perdu la vie. Nous sommes très préoccupés par l'accroissement du nombre des Européens qui se mettent au service des extrémistes. Terrorisme et extrémisme font malheureusement partie de la liste de nos préoccupations communes.

Je suis en poste dans votre magnifique pays depuis plus de trois ans. Pendant tout ce temps, le Moyen-Orient a connu un tremblement de terre politique. On ne peut comprendre l'actualité sans prendre en compte le voisinage d'Israël. Or, il y a trois ans, la naïveté a largement prévalu. En France comme ailleurs, certains pensaient que le rêve deviendrait réalité et que les pays arabes progresseraient sur la voie de la démocratie. Un début prometteur, en Tunisie, a laissé croire qu'une évolution historique se dessinait sous nos yeux. Personne n'aurait été plus heureux que nous si cela s'était vraiment produit : le rêve fou d'Israël est d'être entouré de régimes démocratiques car, de nos jours, les pays démocratiques ne font pas la guerre. Mais, plus réalistes que d'autres, nous avons averti que des extrémistes détourneraient les révoltes pour satisfaire leurs objectifs propres. Ceux qui, à l'époque, récusaient cette thèse conviendront sans doute aujourd'hui que la situation au Moyen-Orient s'est encore compliquée et que le Printemps arabe a provoqué certains des séismes auxquels nous faisons face maintenant.

Voyons ce qu'il est en est dans le voisinage proche d'Israël. En Syrie, Assad continue de massacrer son peuple avec l'aide du Hezbollah et de l'Iran, et rien ne se passe. Je salue l'initiative prise par la France de demander la traduction de ce criminel devant la Cour pénale internationale, mais elle n'y parviendra pas seule. Et, la semaine dernière, un simulacre d'élection présidentielle a eu lieu, ceux qui n'ont pas été massacrés et ceux qui n'ont pas fui par millions vers la Jordanie votant « massivement » pour Assad.

Au Liban, le Hezbollah figure enfin sur la liste des organisations terroristes de l'Union européenne en raison de son implication dans des activités terroristes sur le territoire européen et de son soutien à l'axe Damas-Téhéran. Encore une fois, la France doit être félicitée pour le rôle qu'elle a joué dans la prise de cette décision. Le régime syrien et le Hezbollah ne sont qu'une extension du régime des ayatollahs de l'Iran, pays qui continue de menacer la paix mondiale par sa course à

l'arme nucléaire, son implication dans le terrorisme et son soutien au Hamas et au Hezbollah, tout en niant la Shoah. La France est à l'avant-garde de l'opposition internationale à l'acquisition par l'Iran d'une capacité nucléaire militaire.

La Jordanie, pays dont la stabilité est primordiale pour vous et pour nous, est submergée par les réfugiées en provenance de Syrie, ce qui la met en péril.

En Égypte, nous suivons avec attention les efforts extraordinaires déployés par le gouvernement pour débarrasser le désert du Sinaï du terrorisme, de la contrebande d'armes et du trafic d'êtres humains.

Je vous épargnerai mon analyse de la situation en Libye et au Mali, dont vous savez tout, mais là aussi terrorisme et fanatisme ont pris racine, comme chez nos voisins proches.

Voilà qui m'amène à notre sujet principal, l'accord de réconciliation entre le Fatah et le Hamas. Au lieu de choisir le chemin de la paix, Mahmoud Abbas a fait alliance avec une organisation terroriste qui appelle à la destruction de l'État d'Israël. Il a même refusé de discuter de la reconnaissance d'Israël comme État national du peuple juif. Il a violé les accords existants en décidant unilatéralement l'adhésion aux traités internationaux et la formation d'une alliance avec le Hamas. Celui qui choisit un tel partenaire ne veut pas la paix.

J'ai lu attentivement le compte rendu de l'audition de mon collègue représentant la Palestine par votre Commission. Je ne veux pas polémiquer avec lui : c'est un ami, et c'est avec lui et avec son peuple que je souhaite faire la paix. Toutefois, certaines des déclarations qu'il a faites devant vous sont très éloignées de la réalité.

En premier lieu, qu'est-ce que le Hamas, avec lequel le Fatah s'est allié ? Quelques extraits choisis de sa charte aident à s'en faire une idée. On y lit en préambule : « Israël existera et continuera d'exister jusqu'à ce que l'islam l'anéantisse comme il a anéanti d'autres auparavant ». Puis, dans l'introduction : « Notre combat avec les Juifs est une entreprise glorieuse et dangereuse qui requiert tous les efforts sincères ». L'article 2 de la charte explique que « le Mouvement de la résistance islamique est l'une des ailes des Frères musulmans en Palestine ». L'article 13 précise que « les prétendues solutions de paix pour régler la question palestinienne contredisent les principes du Mouvement de la résistance islamique ». Enfin, selon l'article 15, « il est nécessaire d'instiller l'esprit du jihad dans le cœur de la nation afin que le peuple confronte l'ennemi et rejoigne les rangs des combattants ». Par ailleurs, les responsables du Hamas ont déclaré que, grâce à l'accord de réconciliation, « les Palestiniens seront à nouveau capables de combattre Israël. La réconciliation vise à unir le peuple contre l'ennemi principal, l'ennemi sioniste. Ce ne sera jamais une alternative à la résistance et ne signifie pas la fin de la lutte armée. »

Chers amis, une réconciliation marque une évolution favorable lorsque le pôle positif attire le pôle négatif ; dans le cas présent, c'est clairement de l'inverse qu'il s'agit.

J'appelle votre attention sur le libellé de la Résolution 181, adoptée en 1947 par l'Assemblée générale des Nations unies : Israël y est qualifié d'« État juif ».

Cela ne signifie rien d'autre que : « un État pour le peuple juif », fondé sur les principes de la démocratie et de la liberté, sur les valeurs chères à chacun d'entre nous. La Palestine est-elle disposée à reconnaître une fois pour toutes que l'accord de paix signifie la fin des revendications ? Nous sommes favorables à deux États, un pour les Israéliens et un pour les Palestiniens, mais pas à un État et demi pour eux et la moitié d'un État pour nous, ce à quoi conduirait le droit de retour des réfugiés en Israël sur lequel les Palestiniens insistent tant.

Et encore : ce n'est pas Israël, mais le Quartet – autrement dit la communauté internationale, puisqu'il est composé de représentants des Nations unies, des États-Unis, de la Russie et de l'Union européenne – qui a fixé les trois conditions que le nouveau gouvernement palestinien doit respecter pour être considéré comme un partenaire : reconnaissance de l'État d'Israël, renonciation à la violence et acceptation des accords déjà signés. Je suis heureux que la France fasse siennes ces conditions, mais ce n'est certainement pas le cas du Hamas. Si certains veulent s'illusionner, c'est leur droit.

Enfin et surtout, mon collègue palestinien ayant jugé bon de prétendre qu'Israël mènerait une politique « d'apartheid », je lui recommande d'approfondir sa connaissance de ce qu'a été l'apartheid en Afrique du Sud avant de lancer contre nous cette terrible accusation. Les Arabes israéliens qui forment plus de 20 % de la population en Israël jouissent de droits dont jamais les habitants des pays arabes n'ont disposé : ils votent et sont élus à la Knesset et sont également représentés dans les plus grandes instances judiciaires israéliennes, telle que la Cour suprême. Ils ont aussi leurs propres partis politiques et leur langue est l'une des langues officielles de l'État. Et, dans les territoires palestiniens, nous ne faisons exploser aucun autobus, nous n'envoyons pas des terroristes commettre des attentats-suicides et nous ne lançons pas de roquettes sur les civils.

Pour conclure, Israël, considérant que parvenir à deux États pour deux peuples est la seule solution viable au conflit israélo-palestinien, a fait le choix stratégique d'accepter la division du territoire entre deux peuples. Le schéma étant clairement dessiné, ce qui est nécessaire maintenant, et vite, c'est une Autorité palestinienne solide car le temps est compté et joue contre ceux qui veulent la paix dans cette partie du monde. Les Palestiniens ont des demandes légitimes ; les Israéliens aussi, surtout en matière de sécurité. Le seul moyen de trouver comment y donner suite, c'est de s'asseoir autour d'une table et de régler la question pacifiquement. Certes, on ne peut faire la paix qu'avec ses ennemis – mais on ne peut la faire avec des gens qui se vouent à vous détruire ! Ni le Hamas ni un gouvernement palestinien où il siège n'est un partenaire de négociation possible. Ce dont le Moyen-Orient a besoin, c'est d'un *leadership* palestinien fort, désireux de faire la paix et pour cela de renoncer à certains de ses rêves comme les Israéliens devront renoncer à certains des leurs.

Si Abou Mazen est sérieux, il doit désarmer les militaires du Hamas, mettre un terme à la production d'armes à Gaza et y déployer ses forces de sécurité.

**Mme la présidente Élisabeth Guigou.** Je vous remercie. Vous avez aimablement accepté de répondre à nos questions. Je vous en poserai trois avant de céder la parole à mes collègues. M. Naftali Bennett, ministre israélien de l'économie, a récemment appelé à l'annexion unilatérale de « grands blocs » des colonies de

Cisjordanie. Quelles sont les intentions exactes du Gouvernement israélien ? Une telle décision, à laquelle Mme Tzipi Livni, ministre de la justice et chargée des négociations avec les Palestiniens, s'est déclarée fermement opposée, ne risquerait-elle pas de provoquer une crise gouvernementale ?

Le 1<sup>er</sup> mai, le Premier ministre Benjamin Netanyahu a manifesté l'intention de proposer un projet de loi fondamentale « assurant l'ancrage constitutionnel du statut d'Israël comme État-nation du peuple juif ». Quelle en sera la teneur ?

Enfin, certains estiment qu'après l'échec de Genève II, un accord entre l'Iran et l'Arabie saoudite permettrait le règlement politique du conflit syrien. Jugez-vous cette analyse fondée ?

**Mme Odile Saugues.** L'opinion publique – singulièrement les jeunes générations – semble se désintéresser du processus de paix. Est-ce une position idéologique ? Cette évolution n'est-elle pas défavorable à l'effort de rétablissement de la paix qui, pour aboutir, doit être porté par la population ?

**M. François Rochebloine.** La chute du Mur de Berlin m'avait ému aux larmes. Mais un autre a été élevé qui sépare Israël des territoires palestiniens ; qu'en pensez-vous ? Alors qu'il a été demandé au gouvernement israélien d'arrêter de construire en Cisjordanie, pas un mois ne passe sans que de nouvelles habitations sortent de terre ; quel est votre sentiment à ce sujet ?

**M. Michel Vauzelle.** À ce propos, si risque de moitié d'État il y a, ne pèse-t-il pas plutôt sur la Palestine qui, au rythme où la colonisation se poursuit, ne pourra jamais se constituer, que sur Israël ?

**M. Pierre Lellouche.** Je me dois de vous le dire, monsieur l'ambassadeur : je suis déçu par la tournure qu'ont prise les événements au terme de la tournée du secrétaire d'État américain au Moyen-Orient. La conjonction de plusieurs facteurs – les révolutions arabes, la tension croissante entre sunnites et chiites, la guerre en Syrie et en Irak – donnait une occasion formidable de conclure un accord de paix direct entre Israéliens et Palestiniens. Pour la première fois depuis des décennies, le problème entre eux était réduit à ce qu'il est : un problème de tracé de frontières entre deux États et non « la mère de tous les conflits », conflits dont le Proche-Orient regorge par ailleurs. On pouvait, enfin, poser la question de l'organisation des relations entre les deux États, solution défendue par la France depuis 1978. Mais, en dépit de tous les efforts déployés par M. John Kerry, sa médiation a échoué en raison du raidissement israélien, si bien que M. Abbas, pour tenter de survivre, s'est tourné vers la partie la plus hostile, le Hamas. Autant dire que l'on n'est pas revenu à la case départ, mais probablement à pire encore.

La partie palestinienne n'est certes pas parfaite, mais le gouvernement israélien n'est pas sans responsabilité dans cet échec et dans l'affaiblissement complet de la direction palestinienne, pourtant modérée. Tout cela ne sert ni la réputation de l'État d'Israël ni le processus de paix. Pourquoi les négociations ont-elles capoté ? Quelle solution trouver, maintenant que les deux parties se raidissent, dans un monde arabe déchiré ? L'ami d'Israël que je suis a le sentiment que vous avez manqué une

occasion historique de trouver un accord avec les Palestiniens, même si c'est compliqué. Chacun s'en trouve perdant.

**M. Michel Destot.** Je fais mienne cette intervention et je m'attriste, monsieur l'ambassadeur, de la tonalité de votre résumé de la situation au Proche-Orient, en Israël et en Palestine – d'autant que, la ville de Grenoble qui m'est chère étant jumelée avec Rehovot et Bethléem, je me suis rendu en Israël et dans les territoires palestiniens. Si, par votre voix, l'État d'Israël ne donne pas le moindre espoir qu'une solution soit possible, il n'y a aucune chance de parvenir à un accord de paix. À la différence des pays, les villes ne se font pas la guerre. Pourtant, on ne parle jamais des rapprochements entre les peuples permis par la coopération décentralisée. Le plus positif de ce que j'ai vu lors de mon voyage, c'est le Technion, l'Institut israélien de technologie, université publique de recherche située à Haïfa, vecteur de nombreux transferts de technologie ; pourquoi n'en parlez-vous jamais ? Pourquoi ne pas valoriser ces atouts ?

**M. Pierre Lequiller.** Ma position est très proche de celle qu'a exprimée mon collègue Pierre Lellouche. À l'ami d'Israël que je suis également, votre propos a paru plus tourné vers le passé que vers l'avenir. Il est dommage que dans un contexte propice à un accord de paix déconnecté des autres problèmes du Moyen-Orient, l'État d'Israël ait adopté une position aussi hostile et aussi peu optimiste que celle que vous avez présentée. Vous avez mentionné la charte du Hamas et je conçois que l'attitude de la partie palestinienne ne soit pas celle que vous espériez, mais il ne fait aucun doute que les colonisations attisent la tension. Il serait préférable qu'Israël se tourne vers le futur. Vous avez beaucoup parlé des concessions que vous attendez des Palestiniens ; à quelles concessions Israël est-il prêt ?

**Mme Chantal Guittet.** Le partage de l'eau qui concerne, outre la Palestine, les autres pays du bassin du Jourdain, est un facteur de conflit. Les 21 et 22 juin prochains, le Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient de l'Union interparlementaire réunira à Amman une table ronde appelée à définir comment la gestion de cette ressource peut contribuer à l'apaisement dans la région. Quelle est la position d'Israël à ce sujet ?

**M. Meyer Habib.** Comment réagissez-vous, monsieur l'ambassadeur, lorsque vous entendez s'exprimer ces députés tous « amis d'Israël » ? Comment expliquez-vous qu'Israël, en dépit de toutes les concessions – retrait du Liban, retrait de la bande de Gaza, acceptation du principe « deux peuples, deux États » et retrait du Sinaï, un territoire trois fois grand comme le sien – auxquelles il a déjà consenti pour faire la paix, ne parvienne pas à faire comprendre que la question de fond n'est pas territoriale, mais qu'il s'agit de combattre l'islam radical et fondamentaliste ? En dépit de votre brillant exposé, une fois encore, c'est sur la colonisation que l'on revient en leitmotiv, alors que l'Autorité palestinienne s'allie, hélas, avec le Hamas, mouvement terroriste. La rhétorique ne varie pas ; pourtant, c'est exactement comme si l'alliance s'était conclue avec Al Qaïda ! (*Protestations et mouvements divers*)

**M. Jean-Paul Bacquet.** Monsieur l'ambassadeur, je m'adresserai à vous avec la liberté que permet l'amitié. Tous les députés présents dans cette salle, comme tous les autres parlementaires français, sont des amis d'Israël, ce qui ne fait pas d'eux des ennemis des Palestiniens. Je reprends à mon compte les propos de mes collègues Pierre Lellouche et Michel Destot ; ma déception est à la mesure du grand espoir qui

m'animait. Jamais, depuis le discours prononcé en 1982 par François Mitterrand devant la Knesset, je n'ai entendu un représentant d'Israël tenir un discours aussi dur que le vôtre, sans un mot d'espérance, sans rien de constructif. C'est profondément décevant.

**Mme la présidente Élisabeth Guigou.** C'est aussi mon sentiment.

**Son Excellence M. Yossi Gal, ambassadeur d'Israël en France.** Je ne doute pas un instant de l'amitié, réelle, de la France et de son Parlement pour l'État d'Israël, et je me félicite de l'excellence des relations entre nos deux pays. L'amitié donne le confort de parler avec sincérité, et c'est ce que je vais faire.

Je tiens pour une erreur de jugement le fait d'analyser le complexe conflit israélo-palestinien sous le seul prisme des implantations. Cette question très importante doit, par convention, être traitée dans le cadre de la négociation de l'accord final entre les deux parties ; il y a des divergences à ce sujet, c'est vrai, mais l'avenir des colonies sera déterminé entre nous une fois tracées les frontières entre les deux États. J'appelle votre attention sur le fait que de nombreuses autres questions déterminantes doivent aussi être résolues : le terrorisme, la montée de l'extrémisme et la manière de garantir la sécurité ne sont pas les moindres. On ne peut mettre l'accent sur un volet du dossier pour en faire la seule question à traiter.

Israélien et juif, je suis optimiste par définition et je pense qu'il existe de nombreux motifs d'espérer : la conclusion du traité de paix avec l'Égypte, les bonnes relations que nous entretenons avec la Jordanie, le fait que nous tentions de parvenir à un accord avec les Palestiniens. Pour autant, nous ne pouvons ignorer les événements intervenus au cours des dernières semaines à Ramallah. À ce stade, le défi que la France et l'Europe devraient lancer à Abou Mazen est clair. Si le gouvernement de réconciliation est sérieux, il doit imposer son autorité au Hamas pour endiguer la violence et le terrorisme – j'imagine que tous, dans cette pièce, en sont d'accord – ; désarmer le Hamas ; faire cesser la production d'armes et de missiles dans la bande de Gaza ; déployer les forces palestiniennes à Gaza et le long de la frontière avec l'Égypte. Il lui faudra aussi faire accepter au Hamas les trois conditions posées par le Quartet, et je ne pense pas que la France, qui combat le terrorisme, y trouve à redire puisqu'il s'agit de faire cesser les tirs de roquette contre les civils. En bref, l'espoir d'un règlement existe mais nous devons être réalistes.

Les États-Unis, et singulièrement le secrétaire d'État, sont toujours engagés dans les pourparlers en vue de la négociation et ne relâchent pas leur effort.

Ce qui s'est passé en Égypte l'an dernier est probablement le coup le plus important porté à l'extrémisme des Frères musulmans. L'Égypte joue un rôle capital dans la région et le traité de paix que nos deux pays ont signé est essentiel aux relations futures. Nous continuerons de travailler avec les Égyptiens et je suis heureux que le président Al-Sissi considère, comme nous, qu'il faut répondre au défi à la sécurité qui nous est lancé dans le désert du Sinaï.

La Résolution 181 du Conseil de sécurité des Nations Unies définit ce qu'est l'« État juif » de la plus simple manière : un État pour le peuple juif. C'est aussi un État qui, comme la France et les autres démocraties européennes, est fondé

sur les valeurs qui nous sont chères de liberté et d'égalité, et sur le respect des droits de l'homme.

Nous sommes toujours prêts à coopérer avec la Jordanie, avec les Palestiniens et avec les autres pays de la région à propos de la gestion de l'eau et des questions environnementales ; nous avons des relations étroites avec les Jordaniens à ce sujet.

Je ne saurais vous dire, monsieur Habib, pourquoi les choses se passent comme vous les avez décrites. Pour nous, Israéliens, la paix n'est pas une notion abstraite : c'est de notre vie qu'il s'agit, et de l'avenir de nos enfants. Il faut donc mettre fin au terrorisme. La paix est un choix, et nous avons fait le choix stratégique difficile d'accepter le principe de « deux États pour deux peuples » ; ce n'était pas le cas il y a dix ans. Ce qui m'inquiète, c'est que M. Abbas ait décidé de s'allier au Hamas. Alors que les négociations entre Israël et l'Autorité palestinienne étaient très avancées, plutôt que de faire progresser le processus de paix, il a préféré cette alliance incompréhensible.

L'« espoir » de paix a été évoqué plusieurs fois. Soit. Mais ce qui est aussi en jeu, c'est l'existence de l'État d'Israël, plusieurs fois menacée par le passé. Nous nous sommes retirés du Liban et il en est résulté un arsenal de plus de 100 000 missiles du Hezbollah. Nous nous sommes désengagés de la bande de Gaza il y a dix ans et il en est résulté un arsenal de plus de 80 000 missiles du Hamas... Nous devons tenter de promouvoir de bonnes relations avec nos voisins palestiniens, mais rester vigilants.

Le mur a été conçu uniquement pour mettre fin aux attaques terroristes. Le fait est que, depuis huit ou neuf ans, aucun autobus n'a explosé à Jérusalem, et qu'il n'y a plus eu d'attentats-suicides : c'est la conséquence directe de la construction du mur, qui n'est qu'un outil de protection. Une fois les frontières tracées entre les deux États, on décidera de l'avenir de cet ouvrage comme de celui des colonies.

La Cisjordanie connaît une croissance économique sans précédent, la coopération existe sur le plan sécuritaire et, d'une manière générale, la situation est calme. Dans la bande de Gaza en revanche, le bras répressif du Hamas se fait sentir. Nous maintenons le passage ouvert ; il n'y a ni pénurie alimentaire, ni manque de médicaments, ni déficit de matériaux de construction, l'eau et l'électricité sont fournies par Israël et, en dépit des problèmes politiques irrésolus, le gouvernement israélien permet la mise en œuvre des projets des Nations unies dans ce territoire palestinien.

Je crains que le temps ne joue contre ceux qui, comme nous, veulent la paix au Moyen-Orient. Il est très important d'expliquer aux populations, côté palestinien et côté israélien, ce qu'apportera la paix. Les deux parties doivent donc accentuer leurs efforts pour promouvoir les idéaux pacifiques. Malheureusement, comme le montre la lecture des journaux palestiniens et israéliens, la confiance réciproque est à l'étiage. C'est dommage.

**M. Guy Teissier.** En vous écoutant, tranquillement installés comme nous le sommes dans cette confortable région du monde – même si nous ne sommes pas à l'abri d'actes terroristes, d'ailleurs toujours perpétrés par les mêmes –, on ne peut pas

ne pas penser au peuple juif qui, depuis qu'il vit en Israël, a toujours connu la menace d'un attentat, à ces parents qui s'inquiètent chaque jour de savoir si l'autobus dans lequel voyage leur enfant ne va pas sauter, à ces enfants qui, tous les jours, se demandent si leur père parti travailler ne sera pas victime d'un de ces attentats terroristes aveugles qui frappent la plupart du temps des civils. Il n'est pas surprenant qu'à de tels actes l'État hébreu réagisse très brutalement, comme le ferait n'importe quel autre État dans lequel de semblables forfaits seraient commis. Malheureusement, l'image d'Israël est entachée par cette action répressive, sans que l'on mesure la difficulté de vivre dans un environnement hostile.

Mais nul n'est parfait : Israël a fait beaucoup d'efforts mais il a aussi commis beaucoup d'erreurs. Les États-Unis ont plusieurs fois demandé aux Israéliens de donner des gages en mettant un terme à la colonisation. Cela a conduit à des soubresauts : acquiesçant un jour, le gouvernement annonçait le lendemain la construction de milliers de logements. On peut comprendre que les Palestiniens aient eu le sentiment d'un marché de dupes, et l'image de la diplomatie israélienne n'est sortie grandie ni de ces mouvements contraires, ni du grignotage de la Cisjordanie. Aussi longtemps qu'une ligne forte et claire n'aura pas été définie, Israël aura du mal à se faire entendre dans le concert des nations, et à se faire comprendre par les Palestiniens.

**Son Excellence M. Yossi Gal, ambassadeur d'Israël en France.** Né et élevé à Jérusalem, j'ai connu la période pendant laquelle les autobus explosaient dans les rues de la ville et je sais de quoi vous parlez. Je puis donc vous dire que l'image du pays est importante mais que préserver les vies humaines l'est davantage, et c'est pour nous un défi quotidien. J'ai rappelé notre retrait de la bande de Gaza. Cette décision avait, à l'époque, suscité le grand espoir d'un nouveau commencement, d'un avenir radieux. On sait ce qu'il en a été : vous qui avez visité Israël le savez, deux millions d'habitants vivent sous la menace permanente de tirs de roquettes et de missiles. C'est une situation que je ne souhaite à personne, pas même à mes ennemis.

Nous sommes très inquiets de la montée de l'extrémisme, autour de nous mais aussi en France et ailleurs dans l'Union européenne, et par la multiplication des incidents antisémites en Europe. J'ai une confiance totale dans le gouvernement français, qui fait tout son possible pour protéger son peuple, mais le fait est que l'extrémisme progresse en Syrie, au Liban, au Moyen-Orient en général et en Europe. Au-delà de l'image, telle est la vie réelle.

**M. Jean-Paul Bacquet.** Parce que nous souhaitons voir se réaliser ce que François Mitterrand avait appelé de ses vœux devant la Knesset – deux États pour deux peuples vivant côte à côte –, nous sommes nombreux ici qui ne cautionnons pas votre discours, monsieur l'ambassadeur. Mais, pour reprendre les mots célèbres de Voltaire, bien que ne partageant pas vos idées, nous nous battons pour que vous puissiez les exprimer.

**M. Jean Glavany.** L'extrémisme religieux, obstacle majeur à la paix, ne se trouve-t-il que du côté arabe ?

**Son Excellence M. Yossi Gal, ambassadeur d'Israël en France.** Ce qui fait la différence entre Israël et les autres États de la région, c'est qu'Israël est un pays ouvert, un État fondé sur les principes démocratiques. Je le redis, Israël considère la

France comme un pays ami, et comme un pays ami des Palestiniens, sans y voir de contradiction. Ce que peut faire la France, c'est encourager les deux parties à conclure un accord de paix sans ignorer la réalité – et donc sans ignorer ce que représente l'alliance de l'Autorité palestinienne avec le Hamas, dont la charte et les discours des dirigeants sont accessibles à tout lecteur intéressé. Il est très important que M. Abbas, notre partenaire – nous n'en avons d'autre que lui –, le comprenne : le choix qu'il a fait de conclure une alliance avec une organisation terroriste n'est pas le bon.

**Mme la présidente Élisabeth Guigou.** Monsieur l'ambassadeur, je vous remercie pour vos explications précises. Nous sommes conscients des souffrances endurées par les deux peuples depuis longtemps. Tous, ici, nous souhaitons la conclusion d'un accord de paix ; il n'y a pas d'autre issue possible. Mais les positions se crispent et le temps joue contre les hommes de bonne volonté. Nous ferons ce que nous pouvons pour contribuer à la reprise du processus de paix, la teneur de l'accord étant de votre ressort à vous, nos deux peuples amis, Israéliens et Palestiniens.

*La séance est levée à dix heures cinquante-cinq.*

---

### **Membres présents ou excusés**

#### **Commission des affaires étrangères**

Réunion du mercredi 11 juin 2014 à 9 h 45

*Présents.* - M. Jean-Paul Bacquet, M. Christian Bataille, M. Jean-Luc Bleunven, M. Alain Bocquet, Mme Pascale Boistard, M. Gwenegon Bui, M. Jean-Claude Buisine, Mme Marie-Arlette Carlotti, M. Guy-Michel Chauveau, M. Philip Cordery, M. Jean-Louis Destans, M. Michel Destot, M. Jean-Pierre Dufau, M. Nicolas Dupont-Aignan, M. Jean-Paul Dupré, M. François Fillon, Mme Marie-Louise Fort, M. Hervé Gaymard, M. Jean Glavany, Mme Estelle Grelier, Mme Élisabeth Guigou, Mme Thérèse Guilbert, M. Jean-Jacques Guillet, Mme Chantal Guittet, M. Meyer Habib, M. David Habib, M. Serge Janquin, M. Pierre Lellouche, M. Pierre Lequiller, M. François Loncle, M. Jean-Philippe Mallé, Mme Marion Maréchal-Le Pen, M. Thierry Mariani, M. Jean-René Marsac, M. Alain Marsaud, M. Patrice Martin-Lalande, M. Jean-Claude Mignon, M. Axel Poniatowski, M. Didier Quentin, M. François Rochebloine, M. René Rouquet, M. Boinali Said, Mme Odile Saugues, M. François Scellier, M. André Schneider, M. Guy Teissier, M. Michel Terrot, M. Michel Vauzelle

*Excusés.* - Mme Danielle Auroi, M. Philippe Baumel, M. Jean-Louis Christ, M. Édouard Courtial, Mme Seybah Dagoma, M. Jean-Claude Guibal, Mme Françoise Imbert, M. Patrick Lemasle, M. Noël Mamère, M. Jacques Myard, M. Jean-Luc Reitzer